PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2026

Sur convocation de Monsieur le Maire, Monsieur Gilles ARPAILLANGE, le conseil municipal s'est réuni le 03 septembre 2026 dans la salle de réunion de la Mairie de SAINTE-MONDANE.

Etaient présent(e)s : Messieurs ARPAILLANGE Gilles, BOURDET Eric, MULLER Thierry, PELET Jean-Louis, PERIE Thierry, SAUL Franck, Mesdames BOURHIS Sandrine, BAYLE Françoise, LACOMBE Marine,
Etaient absent(e)s : LEFEBVRE Catherine, LABOUSSET Isabelle
Procurations : de LABOUSSET Isabelle à ARPAILLANGE Gilles
Secrétaire de séance : BOURHIS Sandrine
Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR
1-Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 juillet 2026 ;
2-Désignation d'un élu référent "forêt" ;
3-Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la Communauté de Communes ;
4-Incendies en Gironde : fonds de soutien aux communes sinistrées ;
5-Organisation de l'inauguration de la chaudière biomasse ;
6-Dossiers d'urbanisme ;
7-Réunions syndicales et organismes extérieurs ;
8-Questions diverses.

.....

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 juillet 2026
Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2026 a été adopté à l'unanimité.

2.Délibération n°35-2026 / Désignation d'un élu référent "forêt"
Compte tenu de l'importance de la forêt en tant qu'objet environnemental, social et économique sur le territoire Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un référent forêt pour la commune.
Considérant les éléments exposés par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de désigner Monsieur MULLER Thierry en tant que référent titulaire forêt-bois pour la commune et Monsieur PERIE Thierry en tant que référent suppléant.

Approuvé à l'unanimité

3.Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la Communauté de Communes
Considérant que la commune de Sainte-Mondane est compétente en matière de police de l'habitat, notamment :
-la procédure de péril et des édifices menaçant ruine,
-la sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) à usage total ou partiel d'habitation,
-la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation.
Considérant que la commune de Sainte-Mondane est compétente en pouvoir de police de la voirie à l'intercommunalité, conformément aux dispositions de l'article L5211-9-2 du CGCT :
- police de la circulation et du stationnement,
- délivrance des autorisations de stationnement de taxi.

Le conseil municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de règlementer les activités liées à la compétence relative à l'habitat et s'oppose au transfert de la police de la circulation et du stationnement et également la délivrance des autorisations de

stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi au Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon.

Le Maire rédigera un arrêté qui sera transmis au Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon.

4.Délibération n°36-2026 / Incendies en Gironde : fonds de soutien aux communes sinistrées

Face aux incendies en Gironde, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées : faire un don d'un montant de 500 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Approuvé à l'unanimité

5. Organisation de l'inauguration de la chaudière biomasse

L'inauguration est prévue à partir de 17h30. Il faut baliser le parking des noyers et mettre les mange-debout dans la cour de l'école.

6.Dossiers d'urbanisme

1 dossier accepté :
- 1 déclaration préalable au nom de ARAM Paul pour un préau de terrasse structure bois

7.Réunions syndicales et organismes extérieurs

13 août : soutien pour l'EPHAD de Salignac pour les problèmes d'ascenseurs

8.Questions diverses

- réfection de 6 tables à l'école ;
- prévoir une date pour monter le bâtiment à côté du terrain de pétanque ;
- demander un devis à C'RENOV pour l'insonorisation de la salle des fêtes (mesures du bruit effectuées en juillet 2022) ;
- demander un devis pour la maintenance du défibrillateur et se renseigner auprès du SDIS24 pour une formation à l'utilisation du défibrillateur. Voir aussi avec la Communauté des Communes Pays de Fénelon pour une commande groupée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 heures

Le secrétaire de séance,
Sandrine BOURHIS

Le Maire,
Gilles ARPAILLANGE

MAIRIE DE SAINTE-MONDANE (Dordogne)